

aquatreat[®] 801

GENERALITES TECHNIQUES

AQUATREAT 801 est un produit de détartrage sous forme de poudre.

AQUATREAT 801 est composé d'acides organiques, de dispersants, de mouillants et d'inhibiteurs de corrosion.

AQUATREAT 801 peut être appliqué sur tous les métaux sauf le zinc et ses alliages. AQUATREAT 801 est, comparé aux acides sulfuriques et chlorhydriques, peu dangereux à l'usage.

CARACTERISTIQUES

Aspect	: poudre blanchâtre
Solubilité dans l'eau	: 20 % à 15° C
pH (solution de 10%)	: < 3
Densité	: 2,12 ± 0,02

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Pour nettoyer rapidement des appareils entartrés, une solution de 5 à 10 % du produit est mise en œuvre par une pompe résistante aux acides à travers l'installation. La durée de nettoyage est de 8 à 24 heures. Nous consulter pour l'établissement d'un protocole adapté. (mise en œuvre, neutralisation, passivation).

EMBALLAGE

Fûts en polyéthylène de 150 kgs.

MANIPULATION

AQUATREAT 801 est peu dangereux en forme de poudre, surtout comparé aux acides minéraux tels que l'acide sulfurique et chlorhydrique. Néanmoins, nous conseillons de porter des gants et des lunettes pendant la manipulation. Une solution aqueuse d'AQUATREAT 801 présente les mêmes dangers qu'une solution aqueuse d'acides minéraux. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin.

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué.

Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.